

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	7
Votant	7

Date de convocation : 18/02/2022

**Reconquête de la qualité de
l'eau / Manthes et Albon /
Convention avec la MFR
d'Anneyron**

Délibération n°03-2022

Séance du 04 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre mars, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN.

Le Vice-Président Stéphane SARRAZIN informe les membres du bureau que, dans le cadre de la préservation de la qualité de l'eau, et des programmes d'action des captages prioritaires d'Albon et de Manthes, 2 projets seront réalisés par les étudiants de la Maison Familiale Rurale (MFR) d'Anneyron :

- une étude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique AB à l'échelle du captage d'Albon. L'objectif est de comprendre les freins et leviers du passage à l'agriculture biologique et de mesurer le potentiel d'évolution de l'AB sur le territoire afin de permettre au syndicat d'adapter les actions proposées dans le cadre du programme d'actions. Environ une vingtaine d'enquêtes individuelles seront réalisées.
- une étude de faisabilité sur la mise en place d'une filière « matière organique » MO à l'échelle du captage de Manthes. L'objectif est d'identifier les besoins des agriculteurs vis-à-vis des engrais organique ainsi qu'identifier les fournisseurs existants sur le territoire (filiale courte et longue), au travers de mini-enquêtes. Si le temps le permet, une réflexion pourra être engagée sur le déploiement et la mise en œuvre de cette filière.

Le Vice-Président indique que pour chacune des études, les résultats seront analysés et restitués à l'échelle du territoire auprès d'un public large : agriculteurs enquêtés ou pas, élus du syndicat des eaux, élus de la commission agriculture de la CCPDA, agents territoriales.

Il propose, pour mener à bien ces projets, que le Syndicat prenne en charge les frais kilométriques de déplacement des étudiants, facturés par la MFR et estimé à 100 € étude AB et 250 € étude MO, avec une tolérance de 10% de dépassement.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de confier la réalisation de ces études aux étudiants en licence ABCD et en BTS horticole de la MFR d'Anneyron.
- AUTORISE le Président à signer les conventions relative à passer avec la MFR pour la prise en charge des frais de déplacement des étudiants, facturés par la MFR et estimé à 350 € maximum, avec une tolérance de 10% de dépassement et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

